



INFORMATIONS COMMUNALES

OCTOBRE 2010

Assemblée communale

Assemblée communale extraordinaire du mardi 2 novembre 2010, à 20.00 h, Au complexe scolaire

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Adopter les modifications des statuts de la Communauté de l'école secondaire d'Ajoie et du Clos-du-Doubs.
3. Adopter le nouveau règlement communal concernant la gestion des déchets et le règlement tarifaire s'y rapportant.
4. Divers.

Les statuts mentionnés au point 2, ainsi que le règlement au point 3 sont déposés publiquement **20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale** au secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Mise au concours de 2 postes de secrétaire-caissier-ère communal-e à temps partiel

Suite au départ prochain de la titulaire, le conseil communal a décidé de mettre au concours deux postes à temps partiel. Les personnes intéressées par l'un de ces deux postes sont priées de bien vouloir consulter l'annonce parue dans Le Quotidien jurassien du samedi 9 octobre 2010.

Déchetterie - horaire d'hiver

Dès le 3 novembre 2010 :

Mercredi 13h30 - 15h30

Samedi 09h30 - 11h30



Ordures ménagères

Les ramassages prévus les mardis 2 et 16 novembre 2010 sont repoussés aux **mercredis 3 et 17 novembre 2010**.

Stock sacs poubelle

Le transfert de compétences en matière de gestion des déchets ménagers au SIDP a été accepté par l'assemblée communale. Cela implique que **dès le 1er janvier 2011, seuls les sacs régionaux officiels SIDP seront ramassés**. Ces derniers ne doivent pas être utilisés en 2010 et les anciens sacs ne seront plus ramassés dès le 1er janvier 2011. Les nouveaux sacs régionaux seront vendus comme à présent, au bureau communal, ainsi qu'au magasin « Chez Cindy » à Bure.

Analyses eau



Au moment des derniers prélèvements effectués le 6 septembre 2010, les paramètres mesurés par le laboratoire RWB SA, étaient tout à fait conformes à la Législation Fédérale en vigueur sur les Denrées Alimentaires.

Réservation du bois de feu façonné ou à façonner

Le conseil communal a décidé que lors du façonnage des coupes de bois, il ne sera procédé qu'à l'exploitation du bois de service (grumes), du bois d'industrie long et au façonnage des stères commandés. Le solde des coupes pourra être façonné par les intéressés.



Stères de bois à façonner : → la quantité sera limitée selon la demande et la disponibilité

Nous prions les personnes intéressées de remplir le talon réponse ci-dessous et de le remettre au bureau communal **jusqu'au 5 novembre 2010**.

✂.....

_____ Stères de bois sur pied (à abattre) à **Fr 15.- le stère**

_____ Stères de bois à façonner (reste de coupe) à **Fr 10.- le stère**

_____ Stères de bois façonnés à **Fr 65.- le stère**

Nom : _____

Prénom : _____

Date : _____

Signature : _____

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations
Le conseil communal de Bure